



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **26 MAI 2025**

Délibération n° **DEL-2025-0154**

Objet : Camping intercommunal de la base de loisirs de La Terrasse : Tarifs pour le kiosque applicables à compter du 1er juin 2025

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 53
Pouvoirs : 13
Absents : 0
Excusés : 21
Pour : 66
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

28 MAI 2025

et publié le

28 MAI 2025

Secrétaire de séance : Patrick BEAU

Le lundi 26 mai 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 20 mai 2025.

Présents : Patricia BAGA, Henri BAILE, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, André GONNET, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, François STEFANI, Youcef TABET, Annie TANI, Damien VYNCK

Pouvoirs : Cédric ARMANET à Damien VYNCK, Michel BASSET à Martin GERBAUX, Christophe ENGRAND à Henri BAILE, Pierre FORTE à Françoise MIDALI, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Alain GUILLUY à Karim CHAMON, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, Hervé LENOIRE à Patrick BEAU, Delphine PERREAU à Alexandra COHARD, Brigitte SORREL à Philippe BAUDAIN, Christophe SUSZYLO à Zakia BENZEGHIBA, Martine VENTURINI à Claude BENOIT, Françoise VIDEAU à Guillaume RACCURT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan et notamment sa compétence en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements de loisirs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération communautaire n°DEL-2024-0131 du 24 mai 2024 relative aux tarifs pour le kiosque du camping intercommunal de la base de loisirs de La Terrasse, applicables à compter du 1^{er} juin 2024,

Monsieur Le Président rappelle que la communauté de communes Le Grésivaudan a repris la gestion directe du camping intercommunal de la base de loisirs de La Terrasse le 1^{er} mars 2023.

Dans le cadre de la gestion de la base de loisirs de La Terrasse, le snack est actuellement fermé avec un objectif de réouverture après des travaux de rénovation pour l'été 2026.

Afin de répondre notamment à la demande des usagers de la plage, un appel à manifestation d'intérêt a été publié pour installer un ou plusieurs « food-trucks » sur le site durant la période estivale.

Parallèlement, il est proposé d'offrir des prestations aux seuls usagers du camping, à savoir :

- Vente de boissons, glaces, pains et viennoiseries,
- Vente de produits de dépannages prêts à consommer,
- Vente de cartes postales, timbres et de cartoguides du Grésivaudan.

Suite à une augmentation tarifaire du prestataire, il convient d'ajuster les prix des glaces à emporter par rapport aux tarifs adoptés par la délibération du 24 mai 2024 visée ci-dessus.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **D'abroger la délibération communautaire n°DEL-2024-0131 du 24 mai 2024 relative aux tarifs pour le kiosque du camping intercommunal de la base de loisirs de La Terrasse applicables à compter du 1^{er} juin 2024 ;**
- **D'approuver la grille tarifaire, annexée à la présente délibération, du kiosque du camping intercommunal de la base de loisirs de La Terrasse, applicable à compter du 1^{er} juin 2025.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 27 MAI 2025

Le Président
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Tarifs 2025 pour le kiosque

Applicables à partir du 01/06/2025

Catégorie	Désignation	Unité de vente	Prix unitaire HT	TVA	Prix unitaire TTC
Bocaux artisanaux	Confiture (poids selon variétés - 230, 250 ou 350 g)	- g	5,21 €	5,5%	5,50 €
	Fondant bœuf, sauté de porc, sauté de veau	720 g	13,93 €	5,5%	14,70 €
	Fondant bœuf, sauté porc, sauté veau, tripes	500 g	9,67 €	5,5%	10,20 €
	Légumes du soleil à l'huile d'olive	480 g	8,44 €	5,5%	8,90 €
	Légumes du soleil à l'huile d'olive	900 g	12,13 €	5,5%	12,80 €
	Terrine de campagne (200 g) / pâté de tête (300 g)	200/300 g	6,82 €	5,5%	7,20 €
	Terrine de gibier	200 g	7,68 €	5,5%	8,10 €
	Velouté de légumes	0,50 l	5,02 €	5,5%	5,30 €
	Velouté de légumes	1 l	7,11 €	5,5%	7,50 €
Boulangerie	Baguette tradition	220 g	1,23 €	5,5%	1,30 €
	Pain de campagne	440 g	2,84 €	5,5%	3,00 €
	Croissant	Unité	1,23 €	5,5%	1,30 €
	Pain au chocolat	Unité	1,33 €	5,5%	1,40 €
	Pain au raisin/carré amandes/suisse/chausson aux pommes	Unité	1,52 €	5,5%	1,60 €
	Boule graines	440 g	2,84 €	5,5%	3,00 €
	Cookies (80 g) ou Muffins (85g)	-	1,90 €	5,5%	2,00 €
Glaces à emporter	Gamme Magnum (volume selon parfums, entre 85 et 110 ml)	-	2,73 €	10,0%	3,00 €
	Gamme cornetto classique	120 ml	2,27 €	10,0%	2,50 €
	Gamme cornetto à l'italienne	140 ml	2,55 €	10,0%	2,80 €
	Pot Ben&Jerry's 100 ml	100 ml	3,00 €	10,0%	3,30 €
	Super Twister	110 ml	1,82 €	10,0%	2,00 €
	Gamme Calippo	105 ml	1,82 €	10,0%	2,00 €
	Glace licence Disney (volume 60 à 73 ml selon modèles)	-	2,00 €	10,0%	2,20 €
	Glace Haribo Push Up	85 ml	2,00 €	10,0%	2,20 €
	Rocket	55 ml	1,09 €	10,0%	1,20 €
	Solero grand format	90 ml	2,45 €	10,0%	2,70 €
Boissons à emporter	Donut "parfum chocolat et cookies"	62 ml	1,36 €	10,0%	1,50 €
	Canette soft 33 cl (coca cola, orangina...)	33 cl	2,09 €	5,5%	2,20 €
	Bière sans alcool Heineken - canette 33 cl	33 cl	2,09 €	5,5%	2,20 €
	Bière sans alcool gamme supérieure - bouteille 33 cl	33 cl	2,84 €	5,5%	3,00 €
	Bouteille d'eau 50 cl	50 cl	0,95 €	5,5%	1,00 €
	Bouteille d'eau 150 cl	150 cl	1,90 €	5,5%	2,00 €
	Jus de fruit bio 25 cl	25 cl	2,09 €	5,5%	2,20 €
	Limonade - bouteille en verre - 33 cl	33 cl	2,37 €	5,5%	2,50 €
	Café	10 cl	0,95 €	5,5%	1,00 €
	Thé / chocolat chaud	20 cl	1,42 €	5,5%	1,50 €
Kit hygiène	Homme (gel douche et shampoing 30ml, set dentaire, savonnette 10g, set de rasage) ou Femme (gel douche et shampoing 30ml, set dentaire, savonnette 10g, lotion corps)	kit	2,92 €	20%	3,50 €
Dépannage	Lait UHT 1 litre	1 l	1,06 €	5,5%	1,27 €
	Beurre doux	250 g	1,92 €	5,5%	2,30 €
	Beurre 1/2 sel	250 g	2,08 €	5,5%	2,50 €
	Pâtes alimentaires	500 g	1,25 €	5,5%	1,50 €
	Sauce tomate	190 g	0,83 €	5,5%	1,00 €
	Chips	125 g	1,67 €	5,5%	2,00 €
	Chips	250 g	2,50 €	5,5%	3,00 €
	Papier toilette - lot de 3 rouleaux	lot de 3	0,83 €	20%	1,00 €
Divers	Carte postale	Unité	0,83 €	20%	1,00 €
	Timbre tarif lettre verte - revente au tarif officiel - Pour information: tarif au 01/05/2025	Unité	1,39 €	0,0%	1,39 €
	Cartoguide Grésivaudan	Unité	4,17 €	5,5%	5,00 €

Produits vendus dans la limite des stocks disponibles. Certains produits ne sont disponibles que sur commande.

Modes de règlements : espèces, cartes bancaires, chèques ou chèques vacances (pour les produits éligibles)